

A retourner à :

APCMA  
Service DG – Examen DIR session 2011  
12, avenue Marceau  
75008 PARIS

Avant le samedi 9 juillet 2011  
(le cachet de la poste faisant foi)

Photo  
d'identité

(Obligatoire,  
en couleur)

**Examen national d'aptitude pour l'accès aux niveaux 2 ou 3 de la catégorie  
cadre supérieur de l'emploi de directeur de centre de formation,  
directeur des services de développement économique,  
directeur des services administratif et/ou financier**

**SESSION 2011**

NOM et Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Tél. et/ou adresse courriel : .....

**Emploi actuel ou dernier emploi occupé :**

Pour les candidats du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat :

Emploi repère : .....

Emploi type : .....

Catégorie : ..... Niveau : ..... Classe : .....

Etablissement: .....

Pour les autres candidats :

Fonction / grade et titre : .....

.....

Etablissement ou organisme : .....

.....

**Option d'inscription :**

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| Directeur de centre de formation                              | <input type="checkbox"/> |
| Directeur des services de développement économique            | <input type="checkbox"/> |
| Directeur des services administratif et/ou financier          | <input type="checkbox"/> |
| Directeur régional de la formation                            | <input type="checkbox"/> |
| Directeur régional des services de développement économique   | <input type="checkbox"/> |
| Directeur régional des services administratif et/ou financier | <input type="checkbox"/> |

**Prière de joindre au présent dossier un CURRICULUM-VITAE complet et actualisé à la date de demande d'inscription.**

**Attestation à compléter**

En cas de réussite à l'examen national d'aptitude pour l'accès aux niveaux 2 ou 3 de la catégorie cadre supérieur de l'emploi de directeur, je soussigné(e) déclare autoriser la Direction générale de l'APCMA à communiquer mon curriculum-vitae aux présidents de chambres de métiers et de l'artisanat ou de chambres de métiers et de l'artisanat de région ou de chambres régionales de métiers et de l'artisanat, qui le solliciteraient.

Signature :

**Autres renseignements que le candidat estime nécessaire de préciser** (*décorations, publications...*)

**Prière de cocher la case indiquant à quel titre est sollicitée la demande d'inscription et de joindre obligatoirement les justificatifs au présent dossier**

(Article 2 - Annexe IV du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat)

- Cadre de l'APCMA, ou de chambre départementale ou régionale de métiers et de l'artisanat ou de chambre de métiers et de l'artisanat de région exerçant sa fonction depuis au moins cinq ans. (***Une attestation est obligatoire – cf. modèle page 3***).
- Candidat titulaire d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un diplôme d'un institut d'études politiques ou d'un titre ou diplôme de même niveau autorisant l'inscription au concours externe de l'Ecole nationale d'administration. (***Fournir copie du diplôme***).
- Candidat titulaire d'un diplôme délivré au sein de l'Union européenne et reconnu équivalent aux titres précités. (***Fournir copie du diplôme***).
- Candidat justifiant d'une expérience significative et d'au moins cinq ans dans des fonctions de dirigeants de société, d'association ou d'un ou plusieurs services d'une entreprise. (***Fournir les justificatifs - La qualité de cette expérience sera appréciée par un comité de sélection***).

## Modalités diverses

1/ Un délai de prévenance, en cas de désistement pour raisons professionnelles justifiées, est fixé à 2 semaines au moins avant la date de convocation. Seul le désistement pour raisons médicales justifiées sera accepté en deçà de ce délai.

Dans tout autre cas :

- les droits d'inscription, versés par les candidats hors réseau, seront effectivement acquis à l'APCMA ;
- le jury se réserve le droit de constater la carence du candidat.

2/ les droits d'inscription resteront acquis par l'APCMA en cas d'abandon en cours d'épreuve.

3/ Tout candidat inscrit sur la liste d'aptitude et recruté par une chambre de métiers et de l'artisanat se verra demander par celle-ci un certificat médical attestant que sont remplies les conditions d'aptitude physique (*excepté le candidat recruté par la CMA, CMAR ou CRMA où il est en poste*).

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

-----

### Modèle d'attestation

(Article 2-1° Annexe IV statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat\*)

Je soussigné(e) ..... secrétaire général *de la chambre de métiers et de l'artisanat / de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat/ de la chambre de métiers et de l'artisanat de région de...*

atteste par la présente que M ....., né(e) le.....à.....

est employé(e) en tant que cadre depuis le (*JJ-MM-AAAA*) au sein *de la chambre de métiers et de l'artisanat / de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat/ de la chambre de métiers et de l'artisanat de région de...*

et exerce effectivement une fonction de cadre.

Fait à.....le.....

**\*Article 2 :** L'examen national d'aptitude mentionné à l'article 1<sup>er</sup> est ouvert :

1°- aux cadres des chambres de métiers et de l'artisanat départementales, des chambres régionales de métiers et de l'artisanat, des chambres de métiers et de l'artisanat de région et de l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat, qui exercent en cette qualité depuis au moins cinq ans. Une attestation du directeur général de l'assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat, ou du secrétaire général, directeur des services de la chambre de métiers départementale ou de la chambre régionale de métiers et ou de la chambre de métiers et de l'artisanat de région selon le cas, justifie que le candidat exerce effectivement une fonction cadre